

Tombeau, qui est de marbre, un petit coffre d'argent, de forme quarrée, rempli d'ossements & de cendres. Mais pour en conclure que ce soient ceux de *Mezence*, il faudroit que quelque inscription l'indiquât, ou que le Tombeau contiint quelques marques moins douteuses de son ancienneté. En attendant que quelque habile Antiquaire ait employé ses veilles à débrouiller ce mystère, le Roi des Deux-Siciles a fait placer ce Tombeau dans le dépôt des Antiquités de *Portici*. Ce dépôt qui devient tous les jours plus considérable, est partagé en deux parties. L'une est pour les Antiquités dont l'ancienneté est prouvée, & l'autre pour celles dont l'ancienneté est incertaine.

V. Un particulier, nommé de Beyst, qui passe pour être fort expert dans la conduite des travaux des Mines, ayant découvert un secret, au moyen duquel avec cent livres pesant de sel ordinaire, il se fait fort de composer pareille quantité de livres de très-bon Salpêtre, il en a fait l'épreuve à *Strasbourg*, en présence d'un nombre considérable de personnes. Comme il a parfaitement réussi, la Cour de *France* vient de passer avec lui un Accord, suivant lequel il doit incessamment établir dans le voisinage de *Strasbourg*, cette nouvelle Fabrique. Il s'oblige à entretenir de Salpêtre, pendant quarante ans, les principaux Magazins du Royaume. On est aussi convenu de lui avancer pour cet effet une somme de deux cens mille livres, qui lui a déjà été comptée.

VI. Le Collège des Médecins de *Londres* ayant approuvé une méthode découverte par le Sieur Joseph Appleby, Chymiste de *Durham*, pour rendre potable l'eau de la Mer, & diverses expériences de cette méthode ayant été faites
avec